

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain Cœur de Ville 2021-2026



Agglomération du Choletais

Damien SOULLARD

Service Urbanisme prévisionnel et opérationnel - Habitat
Hôtel d'Agglomération – BP 62 111 – 49 321 CHOLET Cedex
Tel : 02 72 77 20 81
dsoullard@choletagglomeration.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Améliorer les logements occupés, notamment dans les petits immeubles collectifs
- Améliorer les parties communes intérieures et extérieures d'un immeuble
- Produire une nouvelle offre de logement dans l'existant par la reconquête des friches et bâtis vacants
- Valoriser les façades, et participer ainsi à l'amélioration du cadre de vie

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Périmètre du centre historique de la Ville de Cholet

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaires occupants
- Propriétaires possédant un logement locatif privé
- Syndicats de copropriétaires
- Locataire avec l'accord du propriétaire

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Les conditions de l'Anah, de l'Agglomération du Choletais/Ville de Cholet, du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Les subventions varient selon le projet du propriétaire privé (cf. convention OPAH-RU Cœur de Ville de Cholet)

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil Départemental du Maine-et-Loire, Anah

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget animateur OPAH-RU 2022 : 84 000 €

Budget subventions à destination des particuliers OPAH-RU 2022 : 94 240 €

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2021, l'Agglomération du Choletais a financé 2 projets de réhabilitation pour un montant de 4 940 €.

